

chandes et ouvrières, tout en secondant leurs efforts et en les dotant de privilèges, tels sont les mobiles qui inspirent les souverains. Dans la plupart des États, les princes prennent l'initiative de la réorganisation des industries ou de leur création. Ils secondent l'exploitation des richesses minérales, l'installation d'établissements métallurgiques. Ils appellent du dehors des entrepreneurs ou des ouvriers, pour acclimater de nouvelles spécialités industrielles, telles que les soieries en France, la draperie fine en Angleterre, la fabrication des tissus mélangés, laine et soie, en Italie. Sous leur protection s'organisent les verreries et les ateliers de céramique, surtout les industries de luxe et d'art, à l'égard desquelles ils pratiquent un intelligent mécénat, notamment dans les États italiens, en France, aux Pays-Bas, en Bohême. Sans enlever entièrement aux anciens pouvoirs, et spécialement aux villes, le contrôle du travail, l'État monarchique subordonne de plus en plus à son autorisation la concession des statuts des métiers et la promulgation des règlements économiques. Tantôt, pour enrayer les abus des monopoles corporatifs, il décrète la liberté des professions et autorise tout artisan capable à s'établir pour « faire œuvre ou marchandise loyale », ainsi que s'expriment Jean le Bon dans l'ordonnance de 1351 et Richard II d'Angleterre dans celle de 1394 ; tantôt, au contraire, après les périodes de crise, il provoque et encourage la formation des corporations privilégiées, en vue de favoriser la reprise du travail.

Il commence même à s'arroger le droit d'autoriser, en vertu de lettres royales de maîtrise, les artisans à travailler en toute indépendance, en dehors du cadre corporatif. Il soumet l'ensemble des classes ouvrières, des métiers libres et des corporations jurées à son contrôle, règle leur organisation et leur discipline, surveille leur administration et leur police ; leur impose au besoin des chefs, les astreint à des obligations fiscales et militaires. Représentant de l'intérêt général, il astreint